



ANCLI

Rapport d'activités 2008

SOMMAIRE

Le rapport d'activités 2008

- 1) Le point sur les travaux des différentes instances de l'ANCLI
 - A) Le Comité Scientifique P4
 - B) Le groupe permanent « Matières et Déchets Radioactifs » P5
 - C) Le groupe permanent « Sûreté des installations nucléaires » P6
 - D) Le groupe permanent 'Territoires – Post-accident nucléaires » P6
 - E) Le comité consultatif P7

- 2) Les différents canaux de communication de l'ANCLI
 - A) La veille par le site internet P8
 - B) La création d'un site internet dédié au GPMDR P8

- 3) Les temps forts de l'ANCLI durant cette année 2008
 - A) La promulgation du décret du 12 mars 2008 P8
 - B) Les expertises juridiques P8
 - C) Le colloque tritium P8
 - D) La 20^{ème} Conférence des CLI P10
 - E) Préparation d'un atelier européen sur la mise en application de la convention d'Aarhus P11

- 4) Le partenariat ANCLI/IRSN
 - A) Le comité de suivi ANCLI/IRSN P12
 - B) Le point sur les travaux du groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » P13
 - C) La mise en place du groupe de travail « impact sanitaire » avec l'InVS, l'IRSN et l'ANCLI P13
 - D) Organisation pour les CLI d'une présentation par l'IRSN de l'avis sur les conclusions de l'étude allemande concernant les leucémies infantiles autour des sites nucléaires de décembre 2007 P14
 - E) L'étude prospective sur la gouvernance des activités nucléaires de l'IRSN P15
 - F) Participation de l'ANCLI au CA de l'RSN P15

- G) Participation de l'ANCLI au Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection P15

- 5) Le partenariat ANCLI/ASN
 - A) Participation de l'ANCLI au groupe de réflexion sur le tritium P16
 - B) Participation de l'ANCLI aux travaux du CoDirPA P17
 - C) Participation de l'ANCLI dans le groupe de travail sur le PNGMDR P17
 - D) Participation au groupe de travail pluraliste de l'ASN sur les leucémies P17

- 6) Le partenariat de l'ANCLI avec la Commission Européenne
 - A) La participation de l'ANCLI dans l'ENEF, forum organisé par la Commission Européenne sur l'énergie nucléaire P17
 - B) La participation de l'ANCLI dans le groupe de travail « Transparence » mis en place par la Commission Européenne P18

- 7) Le partenariat de l'ANCLI avec le HCTSIN P18

- 8) Les interventions de l'ANCLI à l'extérieur P19

1) Le point sur les travaux des différentes instances de l'ANCLI

A) Le Comité Scientifique

En 2008, le Comité Scientifique a réalisé des expertises pour les CLI et l'ANCLI :

- A la demande de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, le Comité Scientifique a réalisé une expertise des réponses apportées par le CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux aux questions et observations formulées par la DRIRE-Centre suite aux inspections conduites par cette dernière sur le thème des effluents, les 9 juillet 2003, 10 septembre 2004 et 7 décembre 2005 (Avril 2008). L'Avis du Comité Scientifique est désormais disponible sur le site de l'ANCLI ;
- Le Comité Scientifique a été saisi par le GPMDR de l'ANCLI d'une demande d'information concernant la question du tritium. Le document intégral est en cours de finalisation. Une version résumée sera également mise au point.

De même, en 2008, le Comité Scientifique a répondu aux questions ponctuelles des CLI et de l'ANCLI :

- A la demande de la CLI de Gravelines, le Comité Scientifique a participé en mai 2008 à la réunion de la Commission « Technique » de la CLI consacrée à la question du tritium ;
- A la demande de la CLI de Cadarache, le CS a participé à la Réunion Publique en octobre 2008 sur la question du tritium : « Quelques interrogations concernant le transfert du tritium dans l'environnement et ses effets biologiques et sanitaires » ;
- A la demande du GPMDR de l'ANCLI, le CS a participé au Colloque « Le tritium, discret mais présent partout ! » organisé par l'ANCLI à Orsay les 4 et 5 novembre 2008 ;
- A la demande de la CLI de Soullaines pour appuyer dans sa démarche de mise en place d'un suivi environnemental du Centre de Stockage de l'Aube. La première phase de l'étude a été réalisée en cette fin d'année 2008;
- A la demande de la CLI de Gravelines, un guide méthodologique de suivi des prochaines visites décennales conduites sur le site du CNPE est en cours d'élaboration ;
- A la demande de l'ANCLI et dans le cadre de la consultation ouverte à cet effet, le Comité a émis, en cette fin d'année 2008, un avis sur le Rapport établi par le groupe d'experts constitué par la Commission Européenne (HLEG) pour définir une stratégie de recherche européenne sur les effets sanitaires des faibles doses de rayonnements
- A la demande de l'ANCLI, le CS a été sollicité pour participer à la réunion publique organisée par l'IRSN à Blois le 1er septembre 2008 sur le thème « Question de sciences : rayonnements ionisants et santé », en marge du Congrès International 2008 de l'European Radiation Research Society.

En cette fin d'année 2008, les perspectives retenues par le Comité Scientifique, pour l'année 2009 sont les suivantes :

- élaboration d'un document scientifique concernant la question du tritium ;
- aide à la mise en place d'un protocole de suivi de l'environnement. En effet, dans le cadre du Groupe de Travail « Surveillance de l'Environnement » mis en place au sein du Comité en 2007, une réflexion est en cours sur la double question des rejets des installations nucléaires et de la surveillance de l'environnement. Une publication est envisagée. Un document non technique destiné aux CLI sera établi pour le début 2009. Ce travail ayant pour objet de potentialiser les capacités de conseil et d'expertise du Comité Scientifique et de fournir aux CLI et à l'ANCLI une information claire et exhaustive.
- activation d'un groupe de travail « Sûreté »
- Etablissement d'un guide méthodologique de suivi des visites décennales pour toutes les CLI

Durant toute l'année 2008, le Comité Scientifique a continué à être présent au sein des groupes de travail mis en place par l'ANCLI avec les différents partenaires institutionnels :

- avec l'IRSN (Comité de Suivi de l'application du Protocole ANCLI/IRSN, groupe de travail « Accès à l'expertise », groupe de travail « Impact sanitaire des installations nucléaires ») ;
- avec l'ASN (deux groupes de réflexion mis en place sur le thème du tritium, un groupe pluraliste sur les leucémies

Le Comité Scientifique de l'ANCLI s'est réuni 8 fois en 2008

B) Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR)

La problématique du tritium étant un sujet d'actualité (la loi fixe l'échéance du 31 décembre 2008 pour prévoir une solution pour les déchets tritiés), le groupe permanent « Matières et Déchets Radioactifs » de l'ANCLI, piloté par Chantal RIGAL s'est emparé du sujet depuis la fin d'année 2007.

Le groupe a travaillé toute l'année 2008 sur ce thème.

Souhaitant partager ses travaux et son questionnement, le GP MDR a organisé, en partenariat avec la CLI de Saclay, les 4 et 5 novembre 2008, un colloque intitulé « le tritium, un radioélément discret mais présent partout » afin d'amener les CLI à réfléchir sur son impact, sur la santé, dans l'environnement.

Le nombre de participants, la diversité des intervenants, la qualité des débats... ont, selon de nombreuses sources, permis à la société civile de s'exprimer, de mieux comprendre et donc d'avancer sur le sujet. Ce colloque a d'ailleurs été salué comme l'une des premières initiatives de la société civile sur un sujet technique et d'envergure.

Le GPMDR va poursuivre son travail et restera vigilant dans les années à venir quant à la problématique « tritium ».

Un communiqué de presse est actuellement en phase de rédaction. Il reprendra les principales recommandations de l'ANCLI concernant le tritium.

En 2008, le GPMDR a enrichi le site Internet de l'ANCLI en créant une rubrique spécifique à ses travaux.

Cette année 2008, la documentation collectée par le groupe sur le tritium a été mise en ligne et commentée.

Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » de l'ANCLI s'est réuni 4 fois en 2008

C) Le Groupe Permanent « EPR »

Le GP « EPR », piloté par Monique SENE n'a malheureusement pas pu fonctionner normalement cette année 2008 n'ayant pas été sollicité par la CLI de Flamanville dans le cadre de la convention tripartite CLIF, ANCLI/EDF.

Pourtant, il s'avère que le chantier de l'EPR rencontre des difficultés et qu'un suivi serait nécessaire. En effet, cette année, le chantier EPR a été arrêté par l'Autorité de Sûreté pour des raisons de sécurité (mauvaise qualité du béton, mauvaise communication entre les ouvriers de différentes nationalités...).

Le Groupe reste dans l'attente de l'application de la convention signée avec la CLI de Flamanville et EDF. Entretemps, il a souhaité généraliser ses travaux et prendra désormais l'appellation de groupe permanent « Sûreté des installations nucléaires ».

Le Groupe Permanent « EPR » de l'ANCLI ne s'est pas réuni en 2008

D) Le Groupe Permanent 'Territoires – Post-Accident nucléaire » (GPPA)

Le GPPA, piloté par M. CALAFAT, Président de la CLI de Golfech, a été créé à la fin de l'année 2007.

L'une des préoccupations majeure du groupe a été identifiée en ce début d'année 2008, il s'agit de réussir à impliquer, au niveau local, les élus, la population et les acteurs du territoire sur le thème du post-accidentel, y compris les communes non-nucléaires et non pourvues d'un P.C.S car il n'existe pas de communes se situant à plus de 200km d'un site nucléaire en France.

C'est donc dans l'optique de se doter d'outils susceptibles d'élargir les connaissances des CLI, de la population sur le sujet que M. CALAFAT, pilote du GPPA, a effectué en janvier 2008 un déplacement à Karlsruhe (Allemagne) pour rencontrer FZK, concepteur d'un outil de gestion de crise nucléaire nommé RODOS. Cet outil, conçu dans le cadre du programme

européen EURANOS (programme qui a travaillé sur la réhabilitation des conditions de vie sur le long terme dans des territoires contaminés), intéresse l'ANCLI car il permet de visualiser et de mesurer l'impact d'un accident nucléaire sur les territoires et propose également des stratégies de contre-mesures.

Suite à cette rencontre, l'ANCLI a signé une convention avec FZK afin que les CLI puissent utiliser RODOS. Dans un premier temps, la CLI de Golfech et la CLI de Saclay se sont portées volontaires pour se former sur l'outil et l'utiliser.

A chaque réunion du groupe, le point est fait sur l'avancement des travaux avec RODOS.

En cette fin d'année, la CLI de Saclay n'a pas encore testé le logiciel RODOS. La CLI de Golfech, a quant à elle, testé le logiciel RODOS dans le cadre d'un exercice PPI réalisé en juin 2008 (le périmètre du PPI est de 10 km autour de l'installation nucléaire de Golfech). Même si la CLI a eu des difficultés à obtenir le terme source de l'accident (seul le représentant d'EDF a consenti à fournir ces données, de façon informelle, pendant l'exercice), elle a cependant pu simuler en temps réel le scénario choisi et comparer les ordres de grandeur de ses résultats avec les informations fournies par l'ASN ou l'IRSN.

De même, pour répondre à cette préoccupation d'impliquer les communes non-nucléarisées, le groupe s'est intéressé à la démarche originale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, qui, privilégiant une approche multi-risques, a également décidé de se doter de l'outil RODOS et de travailler avec le support technique du CEPN.

Le groupe fait également le point sur l'avancement des travaux de la communauté d'agglomération lors de chaque réunion.

L'ASN a souhaité l'avis de l'ANCLI sur les travaux du CoDirPA. Un courrier a donc été adressé en décembre 2008 à M. LACHAUME, Directeur Adjoint de l'ASN pour répondre à cette demande. Dans ce courrier, le groupe a exprimé son intérêt pour les travaux du CoDirPA et ses interrogations sur différents points tels que la prise en charge de l'Etat sur une situation de crise sur le moyen et long terme, sur la capacité des collectivités territoriales et des citoyens à se saisir de la question du post-accidentel et à apporter leur contribution à la prise en charge de ces situations, sur la résilience des territoires dans ce contexte, sur les dispositifs d'indemnisation et des mécanismes de solidarité nationale que devront vraisemblablement mobiliser le traitement d'une telle situation...

Le Groupe Permanent « Territoires – Post-accident nucléaire » de l'ANCLI s'est réuni 3 fois en 2008

E) Le Comité Consultatif

Le Comité Consultatif de l'ANCLI est composé de personnalités reconnues du monde économique qui participent à l'ANCLI en leur nom personnel. Cette instance fixe les orientations stratégiques de l'ANCLI pour les années futures.

Le Comité Consultatif de l'ANCLI s'est réuni 2 fois en 2008

2) Les différents canaux de communication de l'ANCLI

A) La veille par le site internet

Le site internet de l'ANCLI (www.ancli.fr) est régulièrement mis à jour par Yves LHEUREUX, chargé de communication à l'ANCLI, afin que les CLI puissent s'informer au mieux. Il est maintenant possible de poser des questions à l'ANCLI via le site internet.

B) La création d'un site internet dédié au GPMDR

Le site Internet de l'ANCLI a été enrichi, cette année, par une rubrique spécifique qui présente, de façon très détaillée, les travaux du groupe permanent « Matières et Déchets Radioactifs » (GPMDR).

3) Les temps forts de l'ANCLI durant cette année 2008

A) La promulgation du décret du 12 mars 2008 de la loi TSN du 13 juin 2006

B) Les expertises juridiques

En 2008, l'ANCLI a rempli sa mission de relais de questionnement, d'expertise et d'assistance-conseil auprès des CLI, dans le cadre très particulier de leur restructuration suite au décret de la loi TSN paru en mars 2008, en ordonnant plusieurs expertises juridiques.

Ainsi, en mai 2008, l'ANCLI a présenté aux CLI, en partenariat avec l'ASN, une analyse juridique portant sur les décrets n°2008-251 du 12 mars 2008 et N° 2007-1557 du 2 novembre 2007 et concernant les nouveaux droits et responsabilités des CLI

De même, en décembre 2008, deux nouvelles analyses ont été présentées. La première concerne la responsabilité des membres de CLI en matière de risques majeurs et s'intitule : « informations préventives et responsabilités des CLI » ; la deuxième concerne l'élaboration d'une charte d'information pour les CLI concernant la « diffusion de l'information ou comment répondre au mieux aux obligations nouvelles des CLI en matière d'information ». Cette deuxième étude sera prolongée l'année 2009.

C) Le colloque tritium

Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR) de l'ANCLI a été créé en 2006. Il s'est donné comme mission première d'amener les CLI à s'impliquer dans la veille des applications de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Dans ce contexte et sur la base de l'article 4 de la loi « déchets » relatif à l'institution d'un programme d'étude et de recherche ayant pour objectif « *la mise au point pour 2008 de solutions d'entreposage des déchets contenant du tritium permettant la réduction de leur radioactivité avant leur stockage en surface ou à faible profondeur* », le GPMDR s'est emparé de la problématique du Tritium.

Dans le cadre de ses réflexions, le GPMDR a dressé un état des lieux des quantités de tritium naturel et artificiel présentes dans l'environnement, dans le monde et tout particulièrement en France ; examiné les connaissances actuelles et les recherches en cours sur la dangerosité de tritium pour la santé, les modes de traitement des déchets, les rejets des installations nucléaires et leur justification.

Le Comité Scientifique de l'ANCLI a été saisi pour aider le groupe à produire une synthèse de l'état des connaissances sur le Tritium à l'intention des CLI.

Après 18 mois d'échange, le GPMDR a estimé qu'il était temps de faire le point sur ce dossier en l'abordant sous l'angle des déchets et des rejets tritiés dans la mesure où ces deux aspects du tritium sont étroitement liés.

C'est ainsi que les 04 et 05 novembre 2008, l'ANCLI et son GPMDR, en partenariat avec la CLI de Saclay, ont organisé, pour la première fois un colloque : le tritium, discret mais présent partout », destiné aux acteurs de la société civile – les parties prenantes – en vue de «pouvoir participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur leur environnement» (Convention d'Aahrus).

Les objectifs de ce colloque étaient de faire le point sur les recherches actuelles et sur les enjeux relatifs au tritium afin de permettre aux CLI de s'approprier le débat suffisamment en amont pour pouvoir, le moment venu, peser sur les décisions les concernant.

Le colloque a réuni des intervenants de tous horizons au niveau national et européen et a permis, grâce à la diversité des points de vue, d'avoir un éclairage pertinent sur ce radioélément.

Les discussions ont notamment porté sur la nécessité d'approfondir la distinction entre rejets tritiés (rejets des réacteurs nucléaires, de l'usine de retraitement, ...) et déchets tritiés (déchets militaires pour la plupart), l'opposition qui semble exister entre les deux options de prise en charge des déchets tritiés, à savoir, la gestion par dilution (rejets) et la gestion par stockage ou entreposage (concentration des déchets dans un emballage en vue d'un entreposage), le tritium dans l'environnement : les processus de dispersion (bioaccumulation, bioamplification, bioconcentration),

Longtemps considéré comme inoffensif, le tritium est largement rejeté dans l'environnement par les installations nucléaires. Des groupes d'experts : AGIR (groupe pluraliste comprenant les instances officielles et des représentants de la société civile en Grande-Bretagne) et Euratom (les experts de l'article 31 au niveau européen) recommandent que la radiotoxicité de cet élément soit réévaluée.

Nous retiendrons quelques points de vue :

- Concernant l'impact sanitaire du tritium : divers résultats scientifiques suggèrent qu'il faut revoir les données concernant les effets du tritium ;
- L'option gestion par rejet doit être réétudiée (Cf. la directive européenne 96-29, article 6) ;
- Il n'est pas envisageable sans analyses sérieuses de permettre une augmentation des rejets tritiés. De nombreuses incertitudes scientifiques apparaissent. Des recherches scientifiques sont nécessaires pour combler des déficits de connaissances sur les effets du tritium ;
- L'importance de réduire la production de tritium aux niveaux les plus bas possibles (principe d'optimisation) puisque le stockage ou les rejets posent des problèmes tant sanitaires qu'environnementaux, toujours à l'étude ;
- Les conséquences des rejets tritiés sur l'environnement et la santé des populations seront au final à la charge des « citoyens » pour ce qui est du domaine des « réparations ».

Suite à ce colloque, l'ANCLI a souhaité émettre certaines recommandations. Pour l'association, il est nécessaire de continuer les recherches sur le tritium, en particulier sur les formes organiquement liées ; il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution et n'autoriser aucune augmentation des rejets de tritium tant que ne seront pas mieux connus les effets à une exposition chronique de ce corps ; il est nécessaire de mettre en place des groupes de travail pluralistes au niveau national (ASN, IRSN, ANCLI,...), qu'eupéen et international est en cours et doit aider dans ce suivi.

L'ANCLI souhaite également que la solution proposée par le CEA et instruite par l'ASN, soit soumise à la consultation du public (la France s'y est engagée en ratifiant la convention d'Aarhus)

Les présentations du colloque sont disponibles sur le site du GPMDR (www.ancli.fr).

D) La 20^{ème} Conférence des CLI

Le 10 décembre dernier, s'est tenue, à Paris, sous l'égide de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et en partenariat avec l'ANCLI, la 20e Conférence Nationale des CLI.

La conférence des CLI s'articule depuis 2005 en deux temps, la matinée étant sous la forme d'une réunion inter-CLI permet à l'ANCLI et aux CLI de discuter de questions « internes » ensemble en présence de l'ASN l'après midi étant consacré à la rencontre de tous les acteurs du nucléaire, à savoir les autorités institutionnelles, les exploitants, les CLI...

Il n'était pas question de remettre en cause ce dispositif mais depuis deux ans il nous a semblé que les sujets présentés étaient « comprimés » et que les participants pouvaient être frustrés de ne pouvoir intervenir comme il le souhaitait.

Une extension de la manifestation a donc été envisagée. C'est pourquoi un questionnaire a été diffusé lors de la réunion inter-CLI de 2008, proposant trois solutions : le maintien de la formule actuelle, le déroulement de la manifestation sur une journée et une soirée, avec la réunion inter-CLI commençant en fin d'après-midi et se prolongeant sous la forme d'un dîner-débat ou le déroulement la réunion inter-CLI la veille de la conférence (avec un début en milieu d'après-midi).

L'interrogation des CLI n'a pas montré d'approbation forte pour l'une ou l'autre des formules étendues (sur 43 réponses, 18 soutiennent la forme actuelle, 8 la deuxième et 17 la troisième ; 5 des personnes satisfaites de la forme actuelle ont également indiqué que, en cas d'évolution, elles préféreraient la deuxième forme pour 3 d'entre elles et la troisième pour 2 d'entre elles). Ce résultat mitigé a conduit à renoncer, au moins pour le moment, à une telle évolution

Cette vingtième édition de la conférence a fait, en outre, l'objet d'une édition spéciale de la conférence annuelle des CLI. En effet, l'ASN et l'ANCLI ont souhaité marquer ce 20^{ème} anniversaire en organisant deux temps forts. Deux séquences filmées ont été projetées, l'une où Monsieur BORLOO, Ministre d'Etat chargé de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) est intervenu pour mettre les CLI à l'honneur et les qualifier de Grenelle avant l'heure, l'autre était un témoignage des vingt années de cette manifestation par le biais d'interview de différentes personnalités et de membres de CLI.

Pour 2008, la matinée inter-CLI a permis d'une part, de faire le point sur les restructurations des CLI suite à la promulgation du décret du 12 mars 2008 et d'autre part de présenter aux

CLI l'analyse juridique sur la responsabilité des membres des CLI en matière de risques majeurs intitulée : « informations préventives et responsabilités des CLI

L'après midi a été consacré aux moyens d'action des CLI concentrés sur trois thèmes majeurs que sont l'information, l'expertise et la formation.

Cette manifestation a connu une importante participation. l'ANCLI a en effet recensé 64 représentants de CLI présents pour 147 participants au total, soit 24 CLI représentées),

E) Préparation d'un atelier européen sur la mise en application de la convention d'Aarhus

La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, a été signée en 1998. Cette même année le Comité Européen des Régions prononçait une résolution sur la sécurité nucléaire et la démocratie locale et régionale. Ces deux textes marquent une reconnaissance politique et juridique forte de l'accès à l'information et la participation dans le domaine nucléaire.

L'ANCLI s'est posée la question : dix ans après, de quelle manière ces principes sont-ils mis en œuvre de manière pratique ?

Plusieurs expérimentations et bonnes pratiques se sont développées sur le continent européen. Elles témoignent de la richesse des cultures démocratiques des Etats membres. L'ANCLI pense que ces expériences peuvent-elles être mutualisées et favoriser un approfondissement global de l'information et de la participation citoyenne sur les questions et le suivi des installations nucléaires en Europe?

Par ailleurs, une première évaluation conduite par l'ANCLI dans le cadre du groupe Transparence du Forum Européen sur l'Energie Nucléaire (ENEF) a permis d'identifier une insatisfaction persistante de la société civile sur la mise en œuvre pratique de la convention dans le secteur nucléaire, et de pointer différentes difficultés concrètes sur lesquelles il est possible de progresser.

Les événements survenus durant l'été 2008 dans différents Etats membres rappellent si besoin est l'impérieuse nécessité d'améliorer encore les pratiques d'accès à l'information et de transparence concernant les installations ou les projets nucléaires. Il est à noter que ces événements font ressortir la nécessité d'une coopération européenne pour améliorer la transparence des informations entre Etats membres (transport de matières nucléaires, procédures d'alerte, suivi des installations proches des frontières, etc.).

A l'issue de cette première évaluation, les conclusions ont été présentées au printemps 2008, dans le cadre du Forum Européen sur l'Energie Nucléaire (ENEF) dans lequel l'ANCLI participe et au cours duquel l'ANCLI a proposé d'initier un programme de travail pour les deux prochaines années (2009-2010) pour approfondir cette question. L'ANCLI a notamment proposée que ce programme soit mis en œuvre en partenariat avec l'ENEF et en coordination avec les présidences de l'Union Européenne.

Le principe de cette démarche est de favoriser une évaluation pluraliste de l'application pratique de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire dans différents pays européens, et de mutualiser ce retour d'expérience afin d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques et des voies de progrès, afin de permettre aux différents acteurs, au travers du dialogue et de l'échange, d'analyser les possibilités d'adaptation, d'expérimenter et

d'innover dans leurs contextes afin de progresser vers une mise en œuvre effective de la transparence dans le domaine nucléaire. Par ailleurs cette vision européenne permettra de mesurer les actions qui peuvent être menées de manière durable au niveau européen pour améliorer la transparence dans le domaine nucléaire.

L'ANCLI projette d'organiser un atelier européen à Luxembourg en juin 2009 qui regroupera une soixantaine de participants représentant les principales parties prenantes, issus d'une douzaine d'Etats membres intéressés, pour débattre des principaux enjeux associés à l'application de la Convention tels que la transparence et la confidentialité, la participation de la société civile en amont des décisions, la Justification des activités nucléaires, la montée en compétence des citoyens et l'accès à l'expertise...

Cet atelier pourra également discuter des questions spécifiques aux domaines tels que le suivi des installations (rejets, sûreté, suivi environnemental et suivi de l'impact sanitaire), la gestion des déchets, le démantèlement, le « new build », la gestion de crise et post-accident...

Enfin, il établira la méthodologie d'une évaluation pluraliste nationale de l'application de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire. Cette évaluation sera conduite dans une les Etats Membres intéressés dans l'année qui suivra cet atelier.

Une conférence large sera organisée fin 2010 pour présenter les résultats de ce retour d'expérience et analyser les pistes de progrès possibles au niveau local, national et européen. Les présentations seront réalisées par une pluralité d'acteurs, avec le souci d'éclairer la question de l'application de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire par une diversité d'expériences et de regards, dans le respect des positions propres à chaque acteur.

Une première réunion du Comité de pilotage de l'atelier européen de juin 2009 se déroulera en janvier 2009 à Paris.

4) Le partenariat ANCLI/IRSN

A) Le comité de suivi ANCLI/IRSN

Le comité de suivi ANCLI/IRSN se réunit afin de faire le point sur les actions menées respectivement par l'IRSN et par l'ANCLI pour discuter, échanger, partager sur leurs projets à venir et sur les actions qu'ils mènent en commun.

Le comité de suivi ANCLI/IRSN s'est réuni trois fois cette année 2008

B) Le point sur les travaux du groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » (GTAE)

Le groupe « accès à l'expertise » a évoqué, durant l'année 2008, les travaux du GPMDR de l'ANCLI sur le tritium. Quand l'ANCLI a décidé d'organiser, en partenariat avec la CLI de Saclay, un colloque sur ce thème, elle s'est tournée, dans le cadre du GTAE, vers l'IRSN et a sollicité sa participation dans le cadre de ce colloque. Le sujet présenté par l'IRSN était le suivi dans l'environnement autour de Saclay et concernait les résultats de mesures de tritium dans l'environnement effectués par des lycéens.

Le GTAE s'est également penché, en 2008, sur les suites du rapport MERCADAL. Georges MERCADAL, a remis en février 2008 au Directeur Général de l'ouverture à la société de l'IRSN, un rapport où il préconisait la mise en œuvre de « cas test » dans le but d'améliorer l'accès à certains dossiers d'expertise de l'IRSN et d'en débattre publiquement au sein d'une CLI ou d'un groupe de CLI.

Dans le cadre des travaux du GT IRSN/ANCLI « accès à l'expertise », le principe d'une collaboration avec l'ANCLI et les CLI a été acté. A suivi une discussion sur les modalités de cette collaboration et sur les sujets les plus pertinents à aborder en priorité sur cette question. Le schéma envisagé par l'IRSN à l'occasion des cas test est de confronter publiquement, devant une CLI ou un groupe de CLI concernées par le sujet traité, trois points de vue sur un dossier donné : le point de vue de l'exploitant, le point de vue de l'IRSN et le point de vue d'un troisième « expert » mandaté par la ou les CLI.

Après discussion, les deux cas test qui ont semblé les plus aisés à concrétiser rapidement concernent d'une part la réévaluation de sûreté du parc 900MWe d'EDF à l'occasion des troisièmes visites décennales, d'autre part le démantèlement de l'atelier HAO (Haute Activité Oxyde) de l'usine de la Hague.

Concernant la réévaluation de sûreté des réacteurs, le GTAE a proposé que le troisième intervenant aux côtés de l'exploitant et de l'IRSN pourrait être le groupe permanent « EPR » de l'ANCLI, qui s'intéresse précisément à la question de la sûreté des tranches existantes au regard des exigences applicables à EPR.

Dans le cas de l'atelier HAO, le troisième intervenant pourrait être le groupe d'experts de la CSPI de la Hague.

Le 15 septembre dernier, l'Assemblée Générale de l'ANCLI a validé cette coopération. Les premières réunions se dérouleront dès le début 2009.

Le groupe de travail « accès à l'expertise de l'IRSN » s'est réuni 2 fois en 2008.

C) La mise en place du groupe de travail « impact sanitaire » avec l'InVS, l'IRSN et l'ANCLI

Suite à la sollicitation de l'IRSN par l'ANCLI, la CLI de Gravelines et la CIGEET sur la question de l'impact sanitaire des installations nucléaires, une réunion de travail, à laquelle l'InVS a été associé, a eu lieu en 2007.

La question identifiée comme prioritaire à l'issue de cette réunion est celle de l'évaluation de l'état sanitaire d'une population riveraine d'une installation nucléaire. Il a donc été convenu d'examiner ensemble les méthodologies de réponses génériques à de telles questions locales.

Un groupe de travail « impact sanitaire » s'est mis en place dès le début de l'année 2008. Ce groupe est composé de membres de la CLI de Gravelines et de la CIGEET, de représentants du Comité Scientifique de l'ANCLI, de l'IRSN et de l'InVS.

Son objectif est l'élaboration commune d'un guide méthodologique (« feuille de route ») sur les apports et les limites des outils d'analyse sanitaire en fonction de situations concrètes :

- Identification de la question posée et de son cadre : territoriale ou nationale ; radiologique ou multirisques...
- Recensement des données disponibles : sanitaires, démographiques, sources d'exposition potentielle...

Le groupe de travail InVS/ANCLI/IRSN « impact sanitaire » s'est réuni 5 fois en 2008.

D) L'étude prospective sur la gouvernance des activités nucléaires de l'IRSN

L'IRSN et l'ANCLI se sont engagés dans un partenariat depuis plusieurs années. Ce partenariat a donné lieu à la conduite d'actions communes. Lorsque l'IRSN a conduit une réflexion sur l'exercice de sa mission dans le contexte des évolutions de la gouvernance des activités nucléaires, l'Institut a tout de suite souhaité y associer l'ANCLI et les CLI.

L'étude a commencé par une analyse stratégique du système mis en place par le passé pour contrôler les activités nucléaires et de ses possibles évolutions étant donné les exigences accrues de la société en matière d'information et de participation.

Après cette première étape uniquement interne, la direction de l'IRSN a décidé d'engager une seconde phase d'approfondissement de ce diagnostic en élargissant le cercle des personnes impliquées et notamment le partenaire privilégié de l'IRSN qu'est l'ANCLI.

Dans cette perspective, l'IRSN a donc proposé à l'ANCLI et aux CLI de mener une réflexion sur ces évolutions, qui puisse être en retour partagée avec l'Institut.

En 2007, les CLI du Gard, de Gravelines et de Paluel ont organisé respectivement une réunion sur une base régionale avec pour objectif de réaliser un retour d'expérience des CLI en matière de gouvernance, de transmission.

En 2008, l'ANCLI a poursuivi cette réflexion et a organisé deux réunions nationales en s'appuyant sur les éléments dégagés lors des réunions régionales. Les thèmes dégagés ont été les suivants :

- La nouvelle donne économique et sociale. Ce thème s'est intéressé au contexte économique et social dans lequel évolue les CLI (libéralisation, mais aussi mondialisation)
- Compétence, sens de l'information et expertise où l'expertise n'apparaissait pas, pour les CLI, comme un but en soi, mais comme un moyen (le domaine du nucléaire étant un domaine assez complexe, il est en effet indispensable de développer des compétences techniques dans ce domaine).
- Les CLI, relais ou acteur de la société civile ?
- Les CLI sont-elles ainsi des relais d'information ou un acteur de la société civile dont la vocation est d'abord la vigilance.
- Les CLI et les acteurs institutionnels, confiance ou rapport de force ?

Les deux réunions nationales organisées par l'ANCLI se sont déroulées le 23 janvier et le 19 février 2008.

E) Organisation d'une présentation par l'IRSN de l'avis sur les conclusions de l'étude allemande concernant les leucémies infantiles autour des sites nucléaires de décembre 2007

Suite à la mise en ligne, en décembre 2007, d'une étude allemande portant sur la fréquence des leucémies chez les enfants vivants à proximité des centrales nucléaires allemandes, l'Autorité de Sûreté a saisi l'InVS et l'IRSN afin d'émettre, dans un premier temps, un avis sur les conclusions de cette étude ainsi qu'un état précis et détaillé des publications et travaux menés sur le sujet en France et dans d'autres pays ; dans un second temps, de mener une réflexion sur l'opportunité de mener une étude comparable en France.

Comme plusieurs Commissions Locales d'Information ont fait part, à l'ANCLI, de leur vif intérêt sur le sujet, nous avons sollicité l'IRSN pour qu'une présentation de la première phase de l'étude soit faite à l'ensemble des CLI.

L'ANCLI a organisé une présentation de l'étude par l'IRSN pour les CLI en avril 2008.

F) Participation de l'ANCLI au CA de l'IRSN

Jean-Claude DELALONDE, Président a été nommé au Conseil d'Administration de l'IRSN. La première réunion s'est tenue le 24 juin 2008.

Le Conseil d'Administration de l'ANCLI s'est réuni 2 fois en 2008.

G) Participation de l'ANCLI au Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection

Lors d'une réunion du Comité de l'énergie atomique fin 2007, la décision a été prise de mettre en place un Comité d'Orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection (COR). Les Ministres Jean-Louis Borloo et Valérie Pécresse avaient en effet estimé que les programmes de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection devraient faire l'objet d'une réflexion mieux formalisée et d'une concertation élargie, associant l'ensemble des parties prenantes sur le modèle du Grenelle de l'environnement. Ce comité est chargé de proposer au Conseil d'Administration de l'IRSN des recommandations en matière d'objectifs et de priorités pour les recherches à mener dans les champs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Ce comité comprend différents collèges et l'ANCLI s'est vu proposé, au titre des associations, de participer aux travaux du comité.

Jean-Claude DELALONDE est devenu membre du Comité d'Orientation des Recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection et Mme SENE le représente lorsqu'il ne peut s'y rendre.

Le Comité d'Orientation des recherches en Sûreté nucléaire et en radioprotection se réunira pour la première fois début 2009.

5) Le partenariat ANCLI/ASN

A) Participation de l'ANCLI au groupe de réflexion sur le tritium

Suite aux différents questionnements des pouvoirs publics, des associations sur l'évaluation de l'impact du tritium, l'Autorité de Sûreté a souhaité mettre en place, mi-2008, deux groupes de réflexion sur la problématique du tritium. L'ANCLI a été sollicitée pour participer aux travaux de ces groupes.

Le groupe de réflexion « impact du tritium est chargé d'établir un état des connaissances relatif à l'impact environnemental et sanitaire du tritium et d'élaborer, si nécessaire, des recommandations. Il a pour objectif de répondre tout particulièrement aux questions suivantes :

- Concernant la bioaccumulation : le passage du tritium de l'eau vers la biosphère se réalise-t-il avec un fractionnement isotopique ? En dehors des industries de synthèses de molécules marquées, existe-t-il un rejet de tritium sous forme organique ? Quel peut-être l'accumulation du tritium le long de la chaîne alimentaire ?
- Concernant les effets du tritium sur les organismes vivants : Les effets du rayonnement bêta du tritium doivent-ils être réévalués ? En effet, il était jusqu'à présent acquis que ce rayonnement a un effet faible ou nul, mais un rapport d'AGIR (Health Protection Agency) de 2007 est favorable à une majoration de l'effet du rayonnement bêta du tritium dans la cellule. Par ailleurs la faible toxicité du tritium est-elle avérée quand il est en position de non-échange dans les corps chimiques et quelles sont les conséquences de la dégradation des liaisons covalentes C-H.

Monique SENE, vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI et Antoine JOUAN, membre de la CLI du Gard représentent l'ANCLI au sein de ce groupe.

Le groupe de réflexion « défense en profondeur » est chargé d'établir un état des connaissances relatif à l'augmentation des rejets de tritium et à l'impact environnemental consécutif et d'élaborer, si nécessaire, des recommandations. Il a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- quelles peuvent être les conséquences de l'augmentation future des rejets en tritium par la mise en place des nouvelles gestions de combustibles, par la construction de l'EPR et d'ITER ?
- Quelles solutions industrielles pour la séparation et la séquestration du tritium à partir des rejets liquides ou gazeux ?
- Quel est l'état des connaissances scientifiques sur la problématique tritium ?

Suzanne GAZAL, Présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Chantal RIGAL, pilote du GPMDR de l'ANCLI représentent l'ANCLI au sein de ce groupe.

4 réunions des groupes de réflexions ont eu lieu en cette année 2008.

B) Participation de l'ANCLI aux travaux du CoDirPA

Les travaux du CoDirPA avancent et l'ASN a décidé de mettre en place, en cette fin d'année 2008, un comité directeur élargi qui a décidé de dissoudre l'ensemble des groupes de travail pour constituer deux commissions spécifiques. La première commission s'attachera à faire une synthèse des travaux des différents groupes et la seconde commission se chargera d'aller sur le terrain pour adapter les recommandations du CoDirPA au niveau local, d'apporter l'information aux préfets, aux élus...afin que le relais local soit assuré.

C) Participation de l'ANCLI dans le groupe de travail sur le PNGMDR

Monique SENE, vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI et Chantal RIGAL, pilote du GPMDR de l'ANCLI représentent l'ANCLI au sein de ce groupe de travail

Le groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs s'est réuni 5 fois en 2008.

D) Participation au groupe de travail pluraliste de l'ASN sur les leucémies

L'ASN a souhaité mettre en place, en 2008, un groupe de réflexion sur les leucémies infantiles autour des installations nucléaires de base et a sollicité l'ANCLI pour participer aux travaux de ce groupe. L'objectif fixé est d'évaluer les connaissances disponibles sur le sujet et de proposer les études et recherches nécessaires pour améliorer ces connaissances.

M. Christian CHENAL, Radiobiologiste à l'Université de Rennes et membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, M. Florent DE VATHAIRE, épidémiologiste à l'INSERM, M. Jean-Claude BOUCHERY, membre de la CLI de Gravelines, adjoint au Maire de Gravelines, chargé de l'environnement représentent l'ANCLI au sein de ce groupe.

Le groupe de travail pluraliste de l'ASN sur les leucémies s'est réuni une fois en 2008.

6) Le partenariat de l'ANCLI avec la Commission Européenne

A) La participation de l'ANCLI dans l'ENEF, forum organisé par la Commission Européenne sur l'énergie nucléaire

Dans le cadre de son plan d'action 2007-2009, « une politique énergétique pour l'Europe », le Conseil européen du 8-9 mars 2007 a convenu de mettre en place un forum européen sur les risques et les opportunités de l'énergie nucléaire. L'animation du forum est assurée par la Direction Générale Transports et Energie (DG TREN).

En septembre 2007, le Président a rencontré M. RISTORI, Directeur adjoint de la DG TREN, où il a fait valoir la nécessité d'aborder le thème d'information, de la transparence et de la participation.

L'ANCLI a participé à la réunion de lancement du forum européen sur l'énergie nucléaire à Bratislava en novembre 2007. Cette participation a permis de faire reconnaître pleinement la question de la transparence comme un thème à part entière au même titre que la question des risques et des opportunités.

Suite au forum de Bratislava, la DG TREN a mis en place, dès le début 2008, trois groupes de travail : « risques », « opportunités », « transparence ». L'ANCLI s'est vu proposer une participation au sein des groupes « Transparence » et « Risques ».

Après quelques réunions, l'ANCLI s'est retirée du groupe « Risques » estimant que ses interventions n'étaient pas prises en compte.

Par contre, l'association a participé très activement au groupe de travail « transparence » (Cf. le point suivant).

Le 3^{ème} forum sur l'énergie nucléaire s'est tenu en novembre 2008 à Prague. Florian GUILLAUD représentait l'ANCLI lors de cette manifestation et s'est exprimé à ce titre.

B) La participation de l'ANCLI dans le groupe de travail « Transparence » mis en place par la Commission Européenne

Le groupe de travail « Transparence » a tenu sa première réunion en janvier 2008. L'ANCLI s'est vu confier la conduite d'une réflexion en sous-groupe sur l'application de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire. L'objectif de ce sous-groupe était de mettre en lumière les expérimentations, bonnes pratiques et principes de participation mis en œuvre dans le domaine nucléaire et qui correspondaient à une application de la convention d'Aarhus (parmi ces bonnes pratiques figure la mise en place de Commissions Locales dans différents pays européens).

L'ANCLI a donc effectué un appel à contributions, sur la base d'un questionnaire, auprès des membres du sous-groupe et auprès d'autres organismes qui avaient un intérêt ou des connaissances spécifiques dans les questions examinées par le sous-groupe. De nombreuses contributions ont été recueillies (toutes les contributions sont disponibles sur le site internet de l'ANCLI <http://www.ancli.fr>).

La synthèse des contributions a confirmée que la convention s'applique au secteur nucléaire et qu'un certain nombre de bonnes pratiques sont déjà expérimentées en Europe.

Le second Forum européen s'est tenu à Prague en mai 2008. En raison du mouvement de grève, la délégation de l'ANCLI n'a pu s'y rendre. Le premier compte-rendu de ce forum confirment les difficultés du Forum à engager un authentique dialogue pluraliste entre les tous les acteurs concernés par l'énergie nucléaire, et à donner une vraie place à la société civile.

Suite à ce constat, l'ANCLI a sollicité une rencontre avec M. RISTORI, DG adjoint de la DG TREN pour faire un premier bilan, et lui faire part de ses interrogations. La Commission Européenne a félicité l'ANCLI pour le travail accompli et encouragé l'ANCLI à continuer à participer au groupe de travail « Transparence ».

Le groupe de travail « Transparence » s'est réuni 4 fois cette année 2008.

7) Le partenariat de l'ANCLI avec le HCTSIN

Par décret en date du 28 février 2008 portant nomination des membres et du président du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, ont été nommés membres du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire dans le collège des Commissions Locales d'Information : M. Gérard ANCELIN, président de la CLI de Nogent-sur-Seine ; M. Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech ; M. Jean-Claude DELALONDE, président de l'Association nationale des commissions locales d'information sur les activités nucléaires, président de la CLI de Gravelines ; Michel LAURENT, président de la CLI de Flamanville ; Mme Monique SENE, vice-présidente de l'association nationale des commissions locales d'information sur les activités nucléaires.

La réunion de mise en place du HCTSIN s'est déroulée le 18 juin 2008.

Monique SENE, membre du HCTSIN et vice-présidente de l'ANCLI, a, dès le mois d'octobre jusqu'en novembre 2008, participé activement à la rédaction du rapport demandé par J L BORLOO sur le suivi radioécologique de l'ensemble des sites nucléaires et sur la gestion des anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs. Les 18 recommandations qui ont émergées dans ce rapport sont en parfait accord avec les souhaits de l'ANCLI.

8) Les interventions de l'ANCLI à l'extérieur

Du lundi 18 février au mardi 19 février

Intervention de l'ANCLI lors des journées sur le démantèlement et la gestion des sites contaminés par la société française de radioprotection

23 mai 2008

Participation de l'ANCLI au colloque "Pourquoi sommes-nous si effrayés par la radioactivité ?"

23 juin 2008

Participation de l'ANCLI au séminaire AFSSET, InVS, INERIS, IRSN, INRETS

L'IRSN s'est engagé depuis 2006, en collaboration avec l'AFSSET, l'INERIS, l'INRETS et l'InVS, dans une réflexion commune consacrée aux principes et modalités d'ouverture à la société de leurs travaux scientifiques d'expertise et d'évaluation des risques.

1^{er} août 2008

Participation de l'ANCLI à la réunion publique « Questions de science et rayonnement ionisant et santé » à Tours.

Du mardi 23 au mercredi 24 septembre 2008

Participation de l'ANCLI à une table ronde lors des journées organisées par la section environnement de la SFRP à Paris sur le thème : la surveillance de la radioactivité dans l'environnement

3 novembre 2008

Participation de l'ANCLI au forum EUROSAFE

4 et 5 décembre 2008

Participation du GPPA de l'ANCLI à l'atelier EURANOS à Nogent-Sur-Seine